

EGAMO ACTION FRANCE PART 5

Principales caractéristiques

- **Structure juridique** : OPCVM, FCP de droit français
- **Classification** : Actions françaises
- **Objectif de gestion & indicateur de référence** : Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice SBF 120 calculé dividendes nets réinvestis sur la durée de placement recommandée de 5 ans en intégrant une démarche ESG. La démarche ESG déployée vise à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui ont des profils de qualité en matière sociale, environnementale, de gouvernance et de droits humains et à contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps
- **Durée de placement recommandée** : 5 ans minimum
- **SRRI (Indicateur Synthétique de Risque et de Rendement)** : 6
- **Zone géographique d'investissement** : France
- **Exposition actions** : entre 85% et 110%

Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Dans quel type d'actifs le fonds est investi ?

- Actions et/ou valeurs assimilés cotées sur le marché français ou figurant dans l'indice SBF 120

En % de l'actif net

Max 100%



Max 20%

- Actions et/ou valeurs assimilés d'entreprises ayant leur siège social hors de France

Max 30%



- Titres non cotés émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale (« ESUS »)

En % de l'actif net

Max 10%



Min 5%

Taille de capitalisation

SUPERIEURE A 1
MILLIARD
D'EUROS

INFERIEURE A 1
MILLIARD
D'EUROS

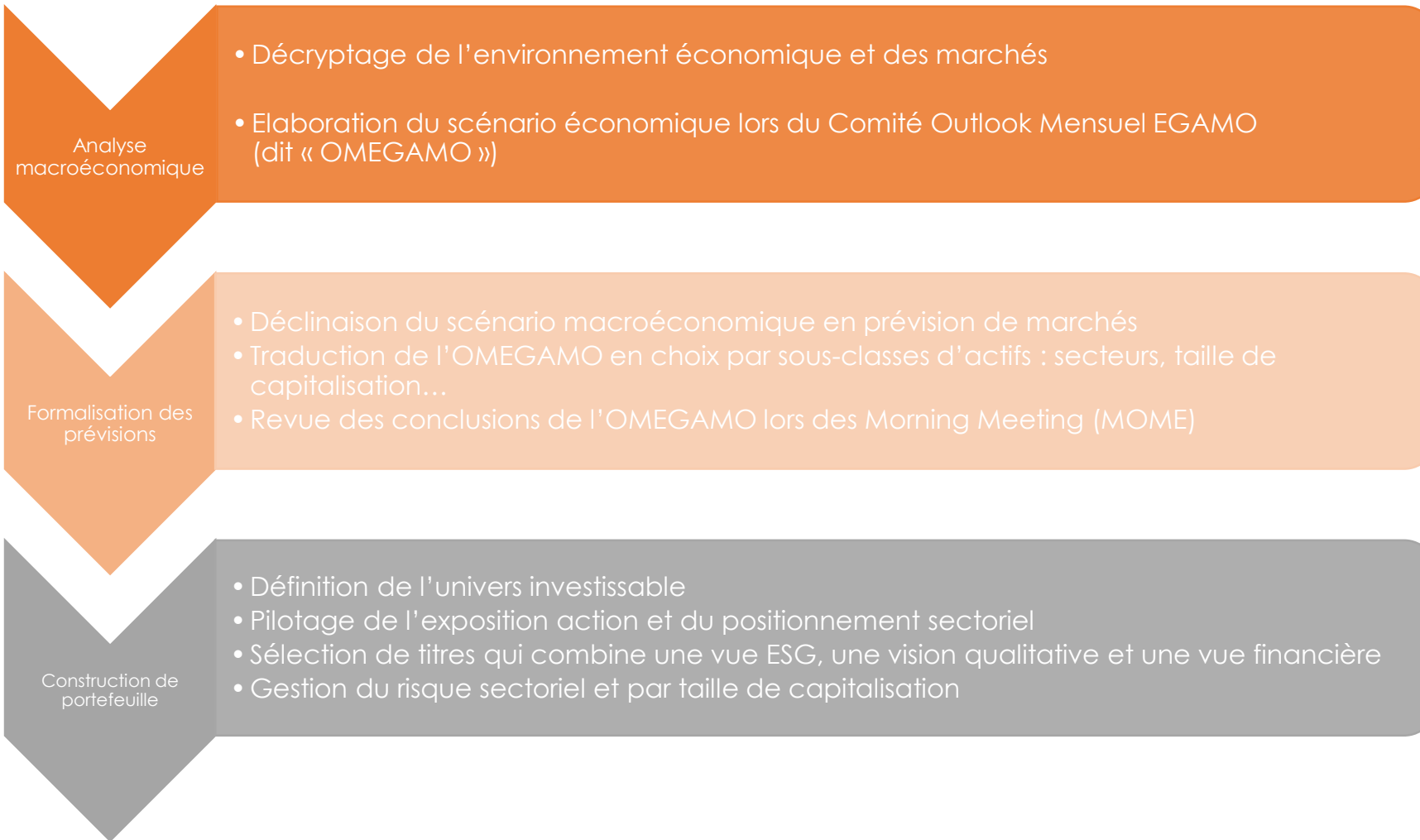
Titres non cotés
émis par des
« ESUS »

Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

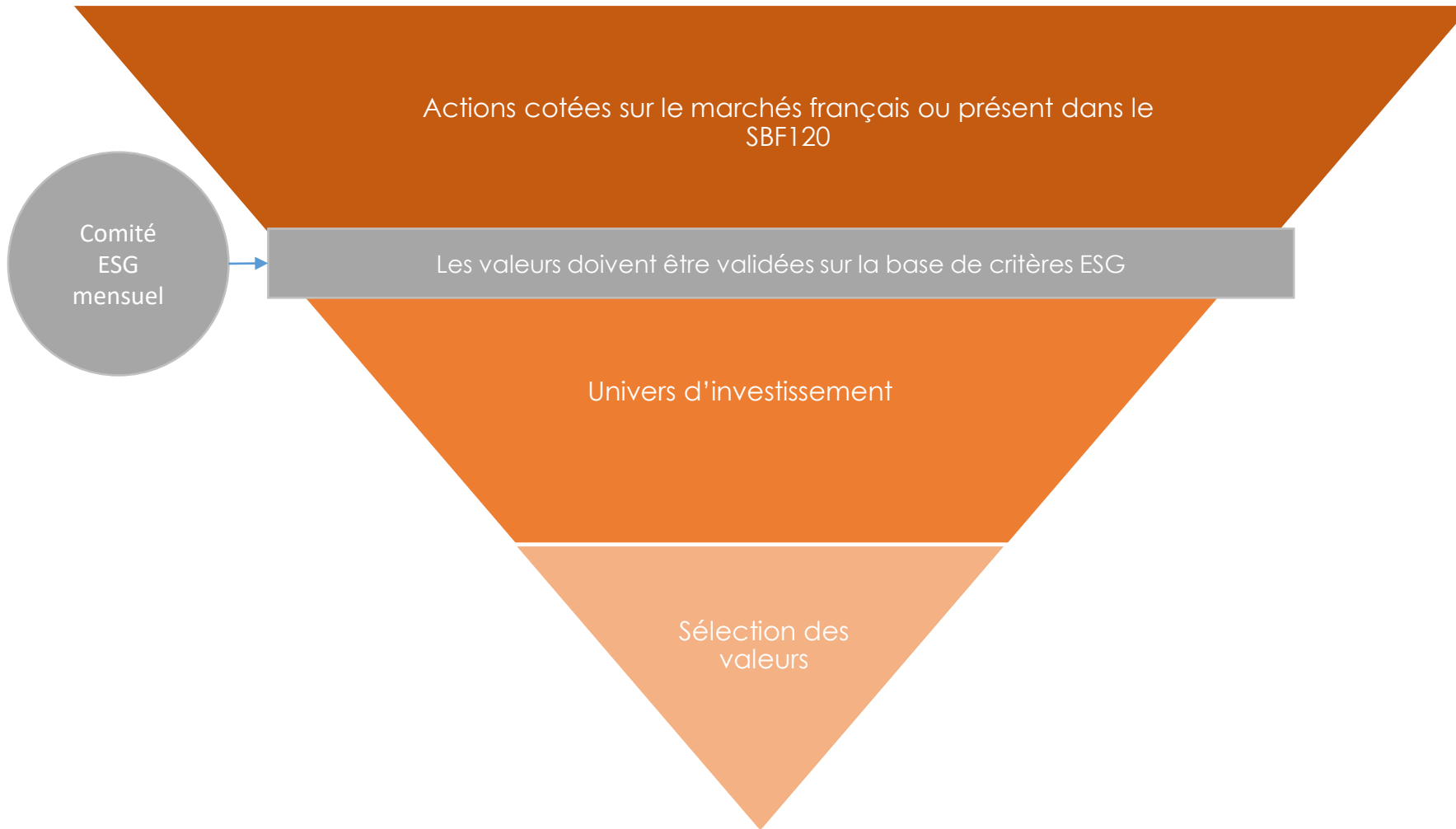
Un processus fondamental « top down »



Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

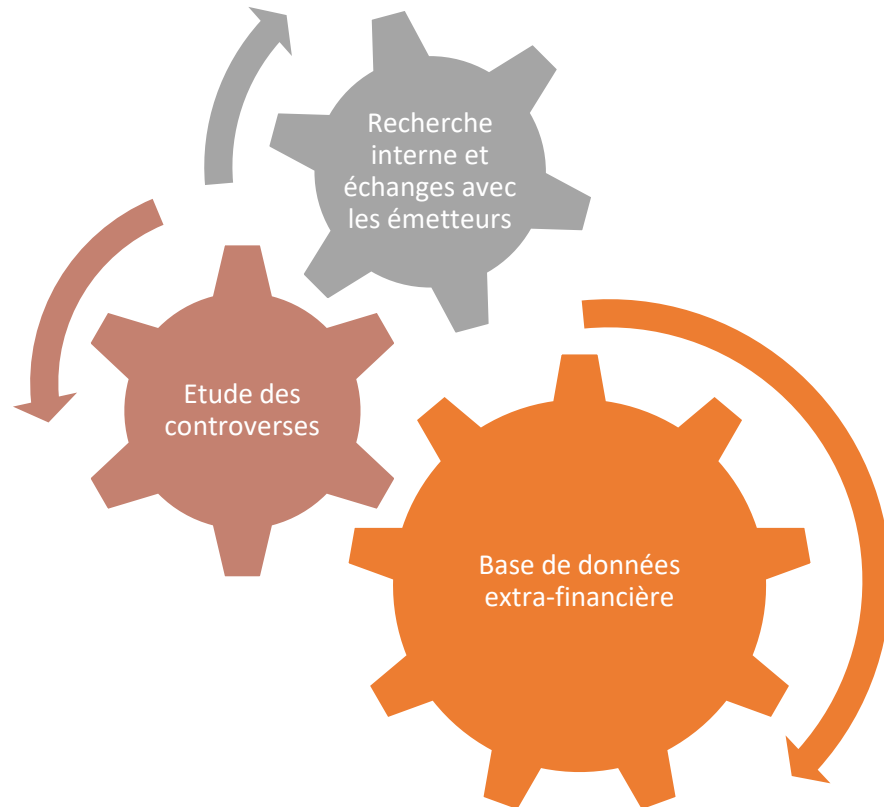
Définition de l'univers investissable



Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

FOCUS SUR LE COMITE ESG

Les outils d'analyse permettent d'analyser les sociétés selon 10 thématiques



- E**
- Changement Climatique
 - Capital naturel
 - Pollution et déchets
 - Opportunités environnementales
- S**
- Capital humain
 - Responsabilité produits
 - Opposition des parties prenantes
 - Opportunités sociales
- G**
- Gouvernance d'entreprise
 - Comportement dans les affaires

- Ces outils permettent une analyse initiale des différents émetteurs mais servent également au suivi extra-financier de ces sociétés lors du comité ESG mensuel

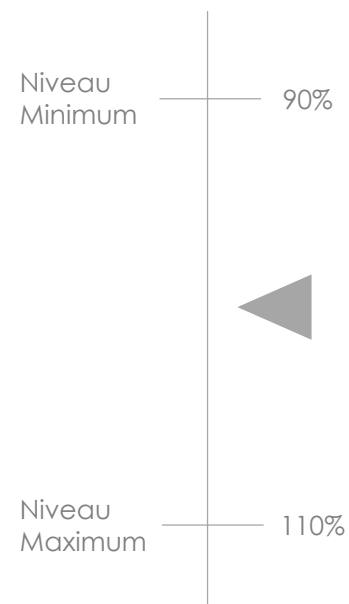
La validation des émetteurs et la notation ESG Egamo

- Les émetteurs sont soumis à la politique de notation ESG d'EGAMO. Les notations ESG sont mises à jour a minima mensuellement à l'aide de données extra-financières externes qui alimentent le modèle ESG propriétaire d'EGAMO, mais aussi de sources issues de la recherche interne
- Les notes s'étagent de A à E, la lettre A désignant, selon l'analyse de la société de gestion, les meilleures pratiques ESG et la lettre E les plus mauvaises
- Les notes sont attribuées relativement au secteur auquel l'entreprise appartient. Il s'agit d'une approche « best in class »
- Une moyenne des notes dans les différents domaines est réalisée pour aboutir à une note globale de l'émetteur. Pour déterminer la pondération de chaque critère, le modèle propriétaire d'EGAMO s'appuie sur :
 - la matérialité financière des risques ESG auxquels les émetteurs peuvent être exposés
 - leurs spécificités sectorielles
 - le modèle d'affaire de l'industrie à laquelle ils appartiennent
 - les incidences négatives de leurs activités sur les facteurs de durabilité et les résultats sociaux positifs qu'ils peuvent obtenir.
- Le Comité ESG assure l'analyse, le suivi et la validation des notations. Il peut exclure de l'univers investissable des émetteurs en fonction de leur actualité, des informations qu'ils publient, des échanges menés avec eux ou des controverses qui pourraient les concerner. Une exclusion par le Comité ESG de l'émetteur se traduit par une vente des actifs concernés

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Le pilotage de l'exposition actions

- En s'appuyant sur le comité d'investissement mensuel (OMEGAMO), l'équipe de gestion pilote le niveau d'exposition du portefeuille aux marchés actions au sein des bornes autorisées



Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

La définition du positionnement sectoriel

- Les notes OMEGAMO permettent de définir des fourchettes de sur ou de sous-exposition sectorielles du portefeuille par rapport au SBF 120 au sein desquelles l'équipe de gestion définit le positionnement sectoriel du portefeuille

Sur ou sous-exposition sectorielle		
Pour les secteurs dont le poids > 10%		
Note OMEGAMO	MIN	MAX
++	+2%	+8%
=+	0%	+4%
+=	0%	+4%
==	-2%	+2%
=-	-4%	0%
-=	-4%	0%
+-	-2%	+2%
-+	-2%	+2%
--	-8%	-2%

Sur ou sous-exposition sectorielle		
Pour les secteurs dont le poids des secteurs ≤ 10%		
Note OMEGAMO	MIN	MAX
++	+2%	+6%
=+	0%	+3%
+=	0%	+3%
==	-2%	+2%
=-	-3%	0%
-=	-3%	0%
+-	-2%	+2%
-+	-2%	+2%
--	-6%	-2%

Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

La sélection de titres

- Un choix de titres qui repose sur 3 piliers et s'inscrit dans une logique de construction de portefeuille

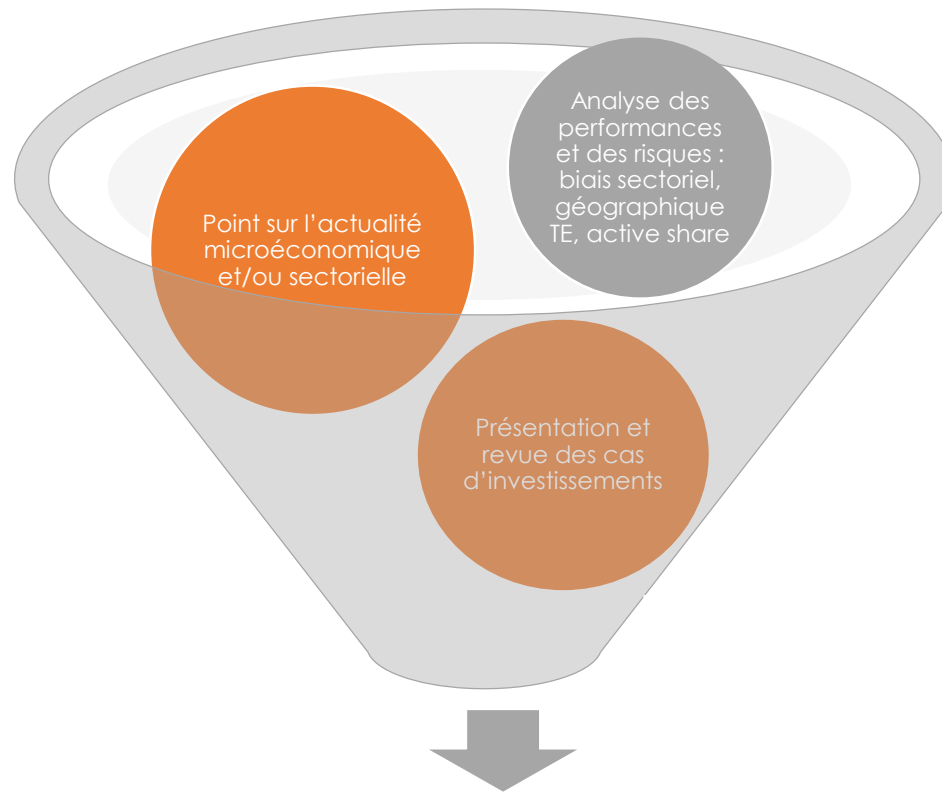


Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Une sélection de titres alimentée par le Comité Tactique de Gestion Actions

- Un comité hebdomadaire



Sélection de titres et construction de portefeuille

Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Des critères de sélection et des objectifs extra-financiers

- Une vision ESG dans la sélection de titres
 - 90% minimum de l'actif net est composé de valeurs ayant fait l'objet d'une notation ESG
 - Exclusion des valeurs les plus mal notées ce qui aboutit à une réduction au minimum de l'univers de 20%
- Le fonds a une démarche solidaire : entre 5 et 10% de son actif net est investi en permanence en titres émis par des entreprises solidaires d'utilité sociale « ESUS »
- Ces « ESUS » doivent avoir une utilité sociale à titre d'objectif principal, en direction des publics vulnérables, ou en faveur de la préservation et du développement du lien social, de l'éducation à la citoyenneté, du développement durable, de la transition énergétique, de la promotion culturelle ou de la solidarité internationale
- Le fonds dispose d'objectifs en matière d'environnement, social, de gouvernance et de droits de l'homme
- Il convient de retenir qu'il existe des limites méthodologiques à l'approche en matière d'analyse ESG qui concernent principalement la disponibilité et/ou la fiabilité des données extra-financières publiées par les émetteurs utilisés comme input dans le système de notation ESG propriétaire d'EGAMO et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par EGAMO dans son approche « best-in class » qui tend à privilégier les émetteurs les mieux notés en termes de pratiques ESG.

Pourquoi investir dans EGAMO ACTION FRANCE ?

- Pour s'exposer à la performance des entreprises du marché français
- Pour investir dans un fonds solidaire
- Pour bénéficier d'une gestion action qui intègre la dimension ESG dans la définition de son univers et dans le choix des titres proprement dits
- Pour investir dans un fonds qui s'est fixé un objectif environnemental, un objectif social, un objectif en matière de gouvernance et un objectif en matière de droits de l'homme
- Pour profiter d'une sélection de titres qui allie l'extra-financier, le financier et l'analyse des modèles économiques des entreprises
- Pour être acteur de la vie sociale des entreprises dans lesquelles le fonds est investi grâce à l'application systématique de la politique de vote d'Egamo pour tous les titres en portefeuille

Les risques liés à un investissement dans EGAMO ACTION FRANCE

- Risque de perte en capital : élevé
- Risque action : élevé
- Risque lié à la gestion discrétionnaire: élevé
- Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme : modéré
- Risque lié aux petites et moyennes capitalisations : modéré
- Risque de liquidité et de valorisation liés à l'investissement dans des titres non cotés d'entreprises solidaires d'utilité sociale : modéré
- Risque en matière de durabilité : modéré
- Risque lié à la perte de statut « ESUS » : modéré
- Risque de change : résiduel

Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

FICHE TECHNIQUE DE EGAMO ACTION FRANCE PART S

Caractéristiques de l'OPC

Date de création	07 Août 2019
Nature juridique	OPCVM
Durée de placement recommandée	5 ans minimum
Devise de référence	Euro
Classification AMF	Actions françaises
Indice de référence	SBF 120 Dividendes Nets Réinvestis

Valorisation

Fréquence	Quotidienne
Valorisateur	CACEIS Fund Administration

Souscription/rachat

Dépositaire/Centralisateur	CACEIS Bank
Heure de centralisation	13 heures
Code ISIN (part S)	FR0013422771
Ordre effectué à	Cours inconnu
Montant minimum de souscription	Pas de minimum
Décimalisation	1/1000ème de part
Frais de gestion max:	1,10% TTC de l'actif net
Frais de gestion réels:	1,10% TTC de l'actif net
Frais indirects maximum :	Non significatif
Souscription :	Néant
Rachat:	Néant

Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

AVERTISSEMENT

Ce document a été préparé par EGAMO, sauf mention contraire.

Ce document est destiné à des investisseurs non professionnels et professionnels au sens de la Directive européenne sur les marchés financiers 2014/65/UE, agissant pour compte propre et/ou agissant pour compte de tiers dans la mesure où les décisions d'investissements relèvent de leur propre discrétion.

Il présente un caractère confidentiel et ne peut être diffusé et/ou reproduit et/ou utilisé (en totalité ou même partiellement) sans l'accord préalable et exprès d'EGAMO.

Ces informations sont fournies exclusivement à titre informatif, elles ne constituent en aucun cas un engagement contractuel de la part d'EGAMO qui ne pourrait être tenue responsable des conséquences de l'utilisation de ces informations par un tiers. En outre, du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire du FCP EGAMO ACTION FRANCE agréé par l'Autorité des marchés financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site <http://www.egamo.fr> ou sur simple demande sans frais auprès de la société de gestion de la SICAV :

EGAMO
33 avenue du Maine - BP 149
75755 Paris Cedex 15
E-mail : contact@egamo.fr

Ce document et ces informations ne constituent pas un conseil financier ou d'investissement et ne doit pas être considéré comme une offre commerciale ou une sollicitation d'investissement.

Il est rappelé que les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

EGAMO

Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine
BP 149 – 75755 Paris Cedex 15
+ 33 (0) 1 40 47 48 24
contact@egamo.fr

SA au capital de 2 000 000 €
Société de gestion immatriculée au Registre du Commerce et de Sociétés de Paris sous le n°502 967
193 et agréée par l'AMF sous le n°GP 08000010 du 19 février 2008

